

L'ESSENTIEL DE L'INFO



TEMPS DE TRAVAIL :

RÉGULARISATION JUSQU'AU 31 MAI 2020

Au vu des difficultés engendrées par la crise sanitaire et le fonctionnement des services en mode dégradé, la régularisation de l'identification du temps de travail effectué cette année pourra avoir lieu jusqu'à la fin du mois. La nouvelle version de Geonet permettra de visualiser les RCB générés afin de pouvoir les poser. Les cas particuliers peuvent être abordés avec vos gestionnaires Geopol qui ont été destinataires d'une documentation spécifique. Pour rappel, les heures de débit/crédit ne seront pas écrêtées avant la fin du mois de juin afin de vous permettre de les utiliser dans les conditions de l'instruction relative au temps de travail des officiers hors art 10.

Application

« Urgence Violences Policières » : le SCSI saisit la CNIL

Après une analyse juridique, notre organisation a adressé le 18 mai un courrier à la présidente de la CNIL pour l'alerter sur la création d'une application incitant à filmer les « violences policières », dont les promoteurs affirment stocker en direct les images sur leur serveur. Au-delà de la démarche foncièrement problématique, la légalité de cette application est en effet douteuse au regard de la législation européenne et nationale en matière de systèmes de traitement de données personnelles.



HAUSSE DU PLAFOND DU CET

Le décret du 11 mai 2020 est venu confirmer que le plafond du CET passera cette année de 60 à 70 jours, avec la possibilité d'y épargner au titre de 2020 jusqu'à 20 jours contre 10 habituellement (pour les CET comptant déjà au moins 15 jours). Les jours au-delà de 60 pourront les années suivantes être maintenus sur le CET ou utilisés dans les conditions habituelles.

L'indemnisation des jours de CET pour cette année sera versée avec la paie du mois de juin, sauf pour les agents relevant des SGAMI Est et Ouest qui la toucheront au mois de juillet.



LIVRE BLANC DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Le livre blanc annoncé pour le début d'année est en voie d'achèvement et pourrait finalement être présenté au mois de juin. La nomination au JO du 22 mai d'un DGPN adjoint en la personne de M. Jérôme LEONNET, ancien chef du SCRT, correspond d'ores et déjà à une demande ancienne du SCSI pour renforcer la structure de la DGPN.

Si une déclinaison territoriale de la police autour d'un chef unique, doté d'adjoints pour les filières métiers, pourrait aussi avoir du sens, nous refuserons fermement toute perspective d'abandon de « petites circonscriptions » à la gendarmerie.

PRIME « COVID 19 »

Le DRCPN nous a présenté, lundi 25 mai, les détails pour la police nationale du dispositif annoncé par le gouvernement pour saluer l'engagement des fonctionnaires dans cette crise sanitaire :

- Le budget dédié pour la police est de 14 millions d'euros ;
- 15% des effectifs percevront cette prime défiscalisée, sans quota par corps ni par grade ;
- Son montant sera de 330€, 660€ ou 990€ versés avec la paie du mois de juillet ;
- Les agents éligibles, conformément aux dispositions du décret qui encadre le versement de cette prime, sont ceux qui auront fait face à un surcroît d'activité, ou auront été particulièrement exposés.



Campagne d'avancement à l'échelon exceptionnel du grade de capitaine

Attention, clôture du TG N°057 au 12 juin. Le SCSI avait obtenu que cet échelon ne soit plus conditionné par une date de départ en retraite. Deux conditions subsistent: avoir 54 ans et être au 10° échelon depuis deux ans.

CAP DU 19 MAI

La Commission administrative paritaire du corps de commandement s'est réunie en visioconférence, le mardi 19 mai, pour examiner les révisions de notation et les avancements au titre de l'article 36 (actes de courage et de dévouement). Les collègues concernés ont été informés par leurs délégués.